Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260126-S01-BC-25-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/02/2026
04/02/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 25/2026
SÉANCE N°1 DU 26 JANVIER 2026

LES CIGALES – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026 À 2028

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 20 janvier 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeais (à partir de 17 h 22), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso (à partir de 17 h 14), membres du bureau.

Étaient absents ou excusés
Jérôme Allaire, Gwénaël Poisson, vice-présidents, Julien Brocail, membre du bureau.

Était représenté
Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeais.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 janvier 2026.

N° 025/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

LES CIGALES – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026 A 2028

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que l'activité des Cigales sur le territoire de Laval Agglomération participe d'une offre complémentaire et singulière en matière d'accompagnement des projets d'entreprenariat notamment pour des projets de l'économie sociale et solidaire,

Qu'il est proposé de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens liant Les Cigales à Laval Agglomération pour la période 2026–2028
Considérant le projet de convention triennale 2026-2028 joint en annexe,

Après un avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Laval Agglomération valide les termes de la convention pluriannuelle 2026 – 2028 afin de soutenir les actions conduites par l'association Les Cigales en faveur des projets d'entreprises et notamment sur les volets environnementaux et sociaux.

Article 2
Laval Agglomération s'engage à participer aux actions des Cigales à hauteur de 3 000 € sur l'année 2026. Le montant de subvention 2027 et 2028 sera décidé annuellement en fonction du vote du budget primitif de Laval Agglomération.

Article 3
Les Cigales s'engagent à mettre en œuvre les actions présentées ci-dessus et à présenter un rapport d'activité annuel, en lien avec le rapport financier avant le 30 juin de chaque année.

Article 4
Les Cigales s'engagent à faire la promotion du soutien de Laval Agglomération, sur les documents de communication relatifs aux différentes actions.

Article 5
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 6
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 7
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault